Le Prix pour la conservation architecturale de la Fondation de l'Arts and Letters Club of Toronto – Un nouveau prix en partenariat avec la Fondation de l'Institut royal d'architecture du Canada

Modalités – 23 juillet 2021

1. **Contexte**

La croissance et l'évolution du pays amènent les bâtiments historiques à jouer un rôle crucial dans la création de lieux, tant dans le présent que dans le futur. Ce prix annuel reconnaîtra les praticiens émergents de la conservation du patrimoine et célébrera l'excellence, l'innovation et les pratiques exemplaires dans le domaine de la conservation architecturale, tout en favorisant une compréhension du patrimoine bâti du Canada.

Ce prix annuel, établi en 2021 en partenariat avec la Fondation de l'Institut royal d'architecture du Canada (Fondation de l'IRAC), a été créé pour souligner le leadership de Richard Moorhouse à titre de président fondateur de la Fondation de l'Arts and Letters Club of Toronto (Fondation ALCT), et d'ancien président du conseil de la Fiducie nationale du Canada et en reconnaissance de ses contributions de toute une vie au domaine de la conservation du patrimoine, à la fois comme professionnel et comme bénévole.

Ce prix qui s'ajoute à l'éventail de prix de la Fondation de l'IRAC est le premier à souligner la conservation architecturale. Il sera géré par la Fondation de l'IRAC et sera d'une valeur minimale de 1 000 $ par année, montant qui sera revu tous les cinq ans par les partenaires du prix. Le prix sera annoncé et remis en un seul versement chaque année, à compter de mai 2022, dans le cadre de la Conférence annuelle de l'IRAC.

2. **Admissibilité**

Les personnes qui présentent leur candidature doivent avoir le statut de citoyen canadien ou de résident permanent du Canada. Elles doivent effectuer de la recherche appliquée ou travailler à des projets qui apportent une contribution tangible au domaine de la conservation architecturale au Canada. Elles doivent également être aux études dans une école d'architecture agréée du Canada ou être récemment diplômées en architecture (dans les cinq ans).

3. **Critères**

Le prix incarne l'engagement de la Fondation de l'IRAC envers les étudiants méritants en faisant la promotion de l'excellence et en offrant un soutien financier à ceux qui ont démontré une volonté de poursuivre une carrière dans le domaine de la conservation architecturale. Le prix soutient également le mandat de la Fondation ALCT de promouvoir les études en offrant des bourses et des prix à des résidents canadiens qui ont fait preuve d'excellence dans le domaine des arts.

Le ou la récipiendaire de cette bourse devra démontrer au jury que ses résultats universitaires et son expérience d'atelier et de travail en font le choix idéal.

4. **Exigences de candidature**

- Formulaire de mise en candidature
- Un curriculum vitae (max. 1 page) mettant en évidence les projets de conservation architecturale du candidat ou de la candidate
- Un texte (max. 3 pages) décrivant comment son travail contribuera au domaine de la conservation en architecture
- Des lettres d'appui (max. 2); pour les étudiants, au moins une de ces lettres doit provenir d'un membre du corps enseignant de leur école d'architecture. Pour les diplômés qui font partie d'un projet d'équipe, au moins une lettre doit provenir du superviseur, un architecte de l'équipe.

5. **Jury**
Les fiduciaires de la Fondation de l'IRAC nommeront un jury de trois personnes comprenant :

- Deux fiduciaires de la Fondation de l'IRAC ou membres du Collège des fellows
- Une personne désignée par la Fondation ALCT
- De préférence, au moins un membre de ce jury de trois personnes serait un architecte spécialisé dans le domaine de la conservation architecturale.

Les protocoles à suivre doivent être cohérents avec l'administration des autres bourses et bourses d'études de la Fondation de l'IRAC. Pas plus d'un prix est décerné pour une année donnée. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner le prix s'il n'a pas déterminé une personne lauréate parmi les candidatures soumises.

6. **Promotion, communications et annonce de la personne lauréate**

L'aide promotionnelle et les communications relatives au prix seront partagées entre l'IRAC, la Fondation de l'IRAC et la Fondation ALCT, ainsi que la Fiducie nationale du Canada et l'Arts and Letters Club of Toronto. Le prix comprend une adhésion gratuite d'un an à l'Arts and Letters Club of Toronto; la personne lauréate sera invitée à présenter sa proposition ou son projet primé aux membres de l'ALCT.

Le jury choisit la personne lauréate du prix et en informe les fiduciaires de la Fondation de l'IRAC et le conseil d'administration de la Fondation ALCT. Il informe également cette personne par une lettre cosignée par les présidents de la Fondation de l'IRAC et de la Fondation ALCT.

7. **Administration**
La Fondation ALCT paiera des frais d'administration annuels établis comme suit :

- 750 $ pour la première année/première remise du prix;
- 250 $ pour les années ultérieures.

8. **Modification aux modalités**
Les modalités ne peuvent être modifiées que par les fiduciaires de la Fondation de l'IRAC en consultation avec le conseil d'administration de la Fondation ALCT.

Le partenariat de ce prix sera renouvelé à la satisfaction des deux parties à la fin de chaque période de cinq ans. La Fondation ALCT pourra ajouter des fonds, à mesure qu'ils deviennent disponibles, sur une base permanente.